

CDISCOUNT SA
120-126 Quai de Bacalan
CS 11584
33067 Bordeaux Cedex
Tél : 05.57.14.45.00 / Fax : 05.57.14.45.02
Au capital de 6 642 912,78 €
Siret : 424 059 822 00256 – NAF : 4791A
N° TVA Intracommunautaire : N.I.I. : FR34424059822

Adresse de facturation

ISIUM
17 RUE DE L EDEN
31180 ROUFFIAC TOLOSAN

Facture 2155352084

Date : 28/03/2023
N° client : C18G938
Nom : ISIUM
N° TVA intracom :
Périodicité de facturation :

N° Commande	Référence client	N° Devis	N°	Code produit	Quantité	Prix unitaire H.T	Dont eco-Part unit H.T	Dont copie privée unit. H.T	Montant H.T	Code TVA
2303271434YRN3V			10	EPS8715946624563 EPSON Multipack T0715 - Guépar	1	39,99 €	0,02 €		39,99 €	C5
2303271434YRN3V			30	DEEZ4MOFF Deezer Premium 4 mois offerts	1					C5
2303271434YRN3V			31	HP0191628416479 Souris sans fil 2HU83AA	2	11,66 €	0,02 €		23,32 €	C5

Code TVA	Montant HT	Taux	Montant TVA
C5 TVA collectée - Plein - 20,00 %	63,31 €	20,00 %	12,66 €

N° Client	N° de facture	Montant de facture	Date de facture	Date d'échéance	Mode de règl.
C18G938	2155352084	75,97 €	28/03/2023	28/03/2023	

Total HT	63,31 €
TVA	12,66 €
Total TTC	75,97 €

TVA acquittée sur les débits

Références : 2155352084 - C18G938

Pour effectuer votre règlement :

- Par chèque : à l'ordre de Cdiscount et à adresser à Cdiscount, 33067 Bordeaux Cedex. Merci de spécifier les références indiquées ci-dessus avec votre règlement. Si vous souhaitez régler plusieurs commandes, merci de préciser pour chacune le N° de facture et votre N° de client.
- Par virement : Effectuer votre règlement sur le compte ci-dessous. Merci de préciser dans le libellé de votre virement les références indiquées ci-dessus. Si vous souhaitez régler plusieurs commandes, merci de préciser pour chacune le N° de facture et votre N° de client.

RIB Cdiscount :

Banque	Guichet	N° de compte	Clé	Devise	Domiciliation	IBAN	BIC
10057	19012	00063313503	84	EUR	CIC Bordeaux Entreprises	FR7610057190120006331350384	CMCIFRPP

- Pour tout litige, seul le tribunal de commerce de Bordeaux sera compétent
- Clause de réserve de propriété : le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement complet du prix de vente, conformément aux dispositions de la loi n°85-98 du 25/01/1985
- Le défaut de paiement de tout ou partie d'une seule échéance entraîne la déchéance du terme et rend immédiatement exigibles toutes les créances de la société même non échues. Par ailleurs et conformément à la loi N°2008-776 du 04/08/2008, des intérêts de retard sont calculés sur les sommes restant dues à un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal
- Clause pénale de convention expresse, le défaut de paiement de tout ou partie d'une facture à son échéance entraîne l'application d'une pénalité égale à 20% du montant des sommes dues outre intérêts de retard comme indiqué ci-dessus.
- Conformément aux articles L441-6 et D441-5 du code de commerce, une indemnité forfaitaire de 40€ minimum pour frais de recouvrement est due en plus des pénalités de retard (non soumise à TVA)